

ACTUALITÉS VIS-TA-GYM



Troisième trimestre saison 2015 / 2016

Avril 2016

But de l'association

L'association « Gymnastique Volontaire Arès », fondée en 1976, a été rebaptisée « Vis-ta-Gym » et est affiliée à la Fédération de la Gymnastique Volontaire.

Elle a pour but de développer la pratique du sport et favoriser, dans tous les milieux sociaux, l'épanouissement de chacun à toutes les périodes de la vie.

Sa durée est illimitée

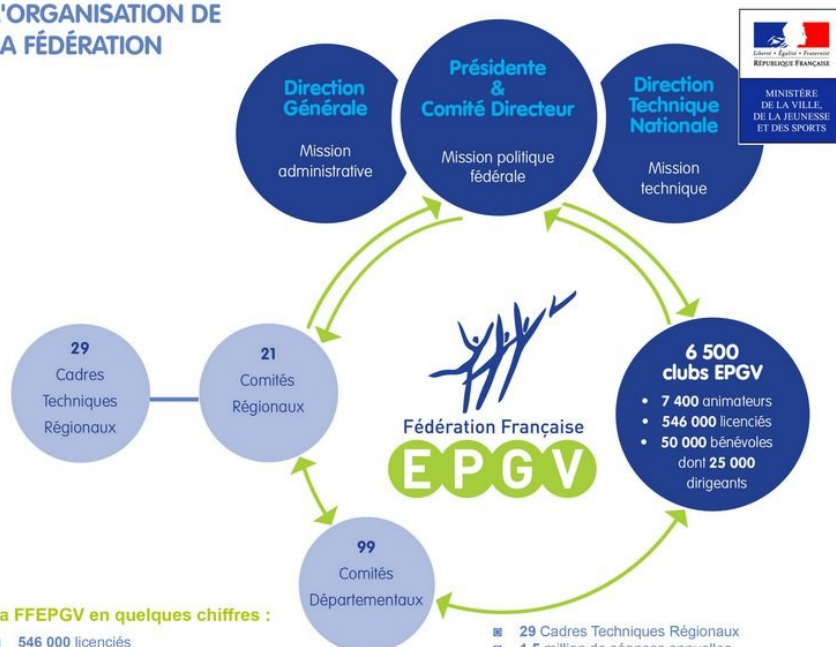
Elle a son siège à Arès : Hôtel de ville, 7 rue Pierre Paulhiac, 33740 Arès

Fédération de la Gymnastique Volontaire

La FFEPGV est une fédération multisports qui réunit plus de 546 000 licenciés au sein de 6 500 clubs, elle est aujourd'hui en France la 1^{ère} Fédération sportive non compétitive et la 5^{ème} Fédération tous sports confondus.

Le fait d'être non compétitive permet à la FFEPGV de concentrer une partie de ses moyens et de son énergie sur la professionnalisation de ses équipes.

L'ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION



La FFEPGV en quelques chiffres :

- 546 000 licenciés
- 6 500 clubs
- 7 400 animateurs sportifs
- 99 Comités Départementaux et 21 Comités Régionaux
- 50 000 bénévoles, dont 25 000 dirigeants
- 29 Cadres Techniques Régionaux
- 1,5 million de séances annuelles
- 5,2 millions d'heures annuelles de bénévolat
- 22 millions d'€ bruts de prestations animateurs
- 12 millions d'€ de budget, provenant à 95% des licences
- Une licence à 21 €

Une promenade entre amis, une randonnée en famille, des sessions dans le club : le sport, il y a mille façons... et mille raisons de le pratiquer !

Notre devise

« Venez comme vous êtes »

« Plus de qualité et plus de quantité »

Dans ce numéro

- Informations concernant notre Fédération.
- Travail du bureau
- La galette 2016.
- La marche de printemps 2016.
- A noter pour bien terminer la saison.
- Les valeurs de l'EPGV.

Ce qu'il faut savoir

Durant ce 1er trimestre 2016 le bureau c'est réuni à deux reprises:

Le mercredi 13 janvier :

- Préparation des entretiens annuels des animatrices.
- Préparation de la galette.
- Préparation de la marche de printemps.
- Prévision achat de matériel de gymnastique.

Le lundi 14 mars :

- Subvention municipale.
- Compte rendu des entretiens annuels.
- Point sur les adhésions 175 à ce jour.

Mais aussi :

- Bulletin trimestriel.
- Marche de fin de saison..

Mais encore:

- Révision des statuts
- Projets d'un tableau de bord des activités récurrentes.

Et surtout:

- Ambiance générale et tenue des cours.
- Prochaine réunion du bureau le mercredi 11 mai 2016

Bureau de l'association Vis-ta-Gym



Manque Jean-Louis car il prend la photo

Attributions

La Présidente est chargée d'exécuter les décisions du Bureau et/ou du Comité Directeur et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association. Elle convoque et préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le Bureau. Elle ordonnance les recettes et les dépenses. La Présidente représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Elle a notamment la qualité pour agir en justice comme défenseur au nom de l'Association et comme demandeur avec l'autorisation du Comité Directeur ou du Bureau. Elle peut former, dans les mêmes conditions, tous appels et pourvois. Elle ne peut transiger qu'avec l'autorisation du Comité Directeur ou du Bureau. La Présidente peut déléguer certaines de ses attributions (Vice-Président). Toutefois, la représentation de l'Association en justice ne peut être assurée, à défaut de la Présidente, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial. La présidente signe les contrats de travail, et d'une manière générale, les décisions concernant les salariés.

La Secrétaire est chargée de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Elle rédige et cosigne avec la Présidente les procès-verbaux des Assemblées Générales et des réunions du Comité Directeur, et en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'Association à l'exception de celles qui concernent la comptabilité. Elle tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et les articles 6 et 31 du décret du 16 Août 1901. Elle assure l'exécution des formalités prescrites par les dits articles.

La Trésorière est chargée de la gestion de l'Association, perçoit les recettes, effectue les paiements, sous le contrôle de la Présidente. Elle est responsable de la tenue d'une comptabilité régulière, de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale qui statue sur la gestion, en présentant le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé. Elle prépare le budget de l'exercice suivant qu'elle propose au vote de l'Assemblée Générale. Elle présente les mêmes documents, pour approbation, à la réunion du Comité Directeur qui précède l'Assemblée Générale. Par délégation de la Présidente, elle fait fonctionner au nom de l'Association, auprès de toute banque ou de tout établissement de crédit, tout compte de dépôt ou compte courant. Elle crée, signe, accepte tout chèque ou ordre de virement pour le fonctionnement des comptes. Elle endosse les chèques.

Galette le vendredi 29 janvier 2016



Marche du lundi 21 mars 2016

Départ 9h30, température 8°, Vent Nord Nord Est de 8km/h, Humidité 87% Dépense calorique 2127 calories



Cadence de marche du 1er groupe :

Parcours total : 18k500 en 2h58'
moyenne de 6km200/h

Matin : 8km750 en 1h28' moyenne
de 6km/h

Après midi : 9km 750 en 1h30'
moyenne de 6km500/h

**Cadence marche du 2ème
groupe :**

Parcours total : 18k500 en 3h40'
moyenne de 5km/h

Matin : 8km750 en 1h 45'
moyenne de 5km/h

Après midi : 9km750 en 1h55'
moyenne de 5km/h



Réservez une journée pour participer

A la marche proposées sur une journée.

- Le lundi 20 juin 2016 Arès / La Vigne.

A la sortie Canoë.

- Début juin.

Au pot de fin de saison

- Le mercredi 22 juin 2016 salle des Lugées à Arès.

Nous contacter

N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir des informations supplémentaires

Par courrier:
Vis-ta-Gym , 7 rue
Pierre Paulhiac 33740
Arès

Tel : 05.56.60.39.95

Visitez notre site web :
www.vistagym.fr

Engagement Sport Santé pour un autre sport

Pour un sport différent, un sport accessible à tous, quels que soient son âge, ses capacités physiques, ou ses revenus. Et pour une approche collective et conviviale, loin de la performance à tout prix ou de l'affrontement.

Des valeurs humanistes toujours d'actualité

Depuis le 19^{ème} siècle, l'Éducation Physique et la Gymnastique Volontaire ont réuni des générations entières autour d'activités sportives non compétitives et de fortes valeurs humanistes.

Label Qualité Club Sport Santé... Un gage de qualité

Votre club est détenteur du Label Qualité Club Sport Santé... Savez-vous ce que recouvre cette labellisation ? Quelles garanties vous offre-t-elle ?



Le Label Qualité Club Sport Santé valorise les clubs EPGV pour la qualité de leur fonctionnement associatif. Il est décerné par les Comités Départementaux de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) à ses clubs affiliés. Cette démarche de labellisation se veut exigeante.

26 items incontournables

Les clubs sont évalués sur la base de 10 critères obligatoires ainsi qu'au moins 16 autres critères dits de « valeur ajoutée » dont 8 au moins sont relatifs au Sport Santé. L'accueil des licenciés, l'apport de conseils personnalisés aux pratiquants, la formation continue des animateurs sportifs..., de très nombreux points sont passés au crible.

Pour une vie associative de qualité

Cette labellisation vous garantit un encadrement Sport Santé professionnel, adapté à vos attentes et capacités. Un club labellisé est aussi un lieu d'information sur les bonnes pratiques physiques, l'hygiène de vie ou encore la diététique. C'est un club qui motive à pratiquer régulièrement et organise des temps forts (moments conviviaux, sorties, etc.). Enfin, c'est un club particulièrement à l'écoute de ses pratiquants, qui les interroge à intervalle régulier sur leurs souhaits et leur satisfaction.

Et une lisibilité accrue de l'offre Sport Santé

Cette distinction est délivrée pour une durée de 4 ans. Elle est assortie d'un diplôme fédéral et d'un logo spécifique que le club peut apposer sur l'ensemble de ses documents. [GÉVÉDIT](#), fournisseur officiel de la FFEPGV, récompense le club et ses dirigeants.

Pour les mairies, les [conseils départementaux](#), les [Directions Régionales JSCS](#) et les partenaires de ces clubs, informés de cette distinction, le Label Qualité Club Sport Santé est aussi un gage de qualité, de professionnalisme et de fonctionnement associatif démocratique avec des actions centrées sur le bien-être et le Sport Santé.